

FOIRE AUX QUESTIONS

CSIPA – Centre de santé intercommunale pluriprofessionnel avec antennes

13% des habitants du territoire de l'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane sont sans médecin référent, soit environ 32 000 personnes. Au CSIPA, la Communauté d'Agglomération ne pourra pas accueillir toutes les personnes sans médecin référent. L'Agglomération s'inscrit, avec l'ouverture du Centre de Santé Intercommunal Pluriprofessionnel avec Antennes (CSIPA), en complémentarité de l'offre existante : médecins libéraux installés en cabinet, en maison de santé, en maison de santé pluridisciplinaire, centres de santé de FILIERIS.

Voici d'ores et déjà quelques réponses aux questions que vous pourriez vous poser sur le fonctionnement du CSIPA.

QUESTIONS	REPONSES
Que veut dire le sigle CSIPA ?	Centre de Santé Intercommunal Pluriprofessionnel avec Antennes
Qui en est le gestionnaire ?	La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
Quelle est l'ambition de ce projet ?	Avec le CSIPA, l'agglomération Béthune Bruay souhaite apporter une offre de soins complémentaire à l'existant et ainsi contribuer à l'accès aux soins des habitants du territoire. Le projet s'inscrit dans le cadre fixé par l'ARS et s'adresse à des personnes sans médecin traitant.
Quelle est la différence entre un centre de santé et une maison de santé ?	Les professionnels d'un centre de santé sont salariés ; dans une maison de santé ils exercent en libéral (à leur propre compte)
Quand ouvrira le centre intercommunal pluriprofessionnel de santé ?	Le centre à Labourse ouvrira en juin 2024
Quand ouvriront les antennes ?	Les antennes ouvriront ainsi : <ul style="list-style-type: none">▪ Norrent-Fontes : juin 2024▪ Gauchin le Gal : novembre 2024▪ Robecq : janvier 2025
Comment vont fonctionner les antennes ?	Selon les obligations règlementaires de l'Agence Régionale de Santé, les antennes ouvriront 20h par semaine. Nous avons opté pour deux jours par semaine : Norrent-Fontes : mardi et jeudi Gauchin-le Gal : mardi et jeudi Robecq : lundi et vendredi
Quels seront les horaires du centre à Labourse ?	Du lundi au vendredi sur une amplitude maximale de 8h00 à 19h00 (selon les jours) avec une pause méridienne de 13h00 à 13h45
Quels professionnels puis je y rencontrer ?	Des médecins et des sage-femmes

S'agit-il de nouveaux médecins ?	L'équipe est composée de six nouveaux médecins (jeunes diplômés ou qui n'exerçaient pas sur le territoire précédemment) et d'un médecin retraité. Tous arrivent sans patientèle et exerceront à temps partiel ou temps plein
S'agit-il de nouvelles sage-femmes ?	Oui
A qui s'adresse le centre de santé et ses antennes ?	Le CSIPA apporte une solution aux personnes sans médecin référent.
J'ai un médecin référent, puis-je en changer pour être suivi au CSIPA ?	Non, le CSIPA accueille les personnes sans médecin référent
J'habite une des 100 communes de la CABBALR, je n'ai pas de médecin référent. Suis-je prioritaire ?	Oui, dans la limite d'accueil de la patientèle des médecins
J'habite une des communes qui accueille le centre et ses antennes, suis-je prioritaire ?	Non
Comment prendre rendez-vous avec les médecins ?	Par le biais des agents administratifs, sur place, pour la prise du premier rendez-vous. Une fois le patient référencé, la prise de RDV pourra se faire par téléphone ou sur Doctolib
Comment prendre rendez-vous avec les sage-femmes ?	Sur Doctolib
Quel type de consultations assureront les sage-femmes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Prescription ou pose d'un mode de contraception - Entretien prénatal et postnatal précoce - Soutien à l'allaitement maternel - Accompagnement, préparation à la naissance - Accompagnement post-naissance - Visite à domicile dans le cadre du PRADO (PRogramme d'Aide au retour à DOMicile) - Rééducation périnéale - Suivi gynécologique - Prévention du cancer du col de l'utérus - Bilan de prévention aux âges clés de la vie (25/30 ans – 45/50 ans)
Est-ce que le centre de santé et les antennes pratiqueront le tiers-payant ?	Oui
Le CSIPA est-il ouvert aux personnes bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire ?	Oui
Est-ce qu'il y aura des visites à domicile faites par les médecins ?	Oui - dans un rayon maximal de 5 km du centre ou de l'antenne.
Est-ce qu'il y aura des visites à domicile faites par les sage-femmes ?	Oui - dans un rayon maximal de 5 km du centre ou de l'antenne
Est-ce qu'il y aura de la téléconsultation ?	Oui - pour la patientèle du CSIPA sur des créneaux identifiés par les médecins et visibles sur Doctolib

Si la patientèle du CSIPA est complète, de futurs patients pourront-ils être inscrits sur liste d'attente ?	Non
J'ai déjà un médecin référent, mais je n'arrive pas à avoir de rendez-vous avant 48h. Puis-je contacter le centre de santé et les antennes ?	Non Il vous faut appeler le 15, qui vous orientera vers la permanence de soins non programmés la plus proche de votre habitation.